**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 143 (1998)

Heft: 4

Artikel: À l'occasion du 150e de la Révolution de 1848... : L'esprit public

neuchâtelois. 1814-1848. 2e partie

**Autor:** Spitale Erard, Muriel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-345882

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'occasion du 150e de la Révolution de 1848...

### L'esprit public neuchâtelois. 1814-1848 (2)

Quel est «l'esprit public» neuchâtelois qui règne dans la petite Principauté prussienne entre 1814 et 1848? Après un bref rappel des faits historiques, nous avons tenté de cerner les mutations économiques et sociales vécues par la population et l'effritement de la coutume face à la modernité montante. Qu'en est-il des aspirations «politiques» du peuple et comment définir la révolution elle-même? C'est ce que se propose d'expliciter ce second article<sup>1</sup>.

#### ■ Muriel Spitale Erard

# Suisses et rien que Suisses

Un fort élan de sympathie pour la Suisse se développe dès 1814 et plus encore dès 1830. Cet état d'esprit «suissophile» se traduit par la popularité des clubs de tir, par l'existence de nombreux concours de tir cantonaux ou fédéraux et, audace suprême, par le port de la croix suisse en cocarde. Ces sociétés de tir et leurs bannières ornées de la croix fédérale ne sont guère prisées du Conseil d'Etat: en effet, ces manifestations fraternelles attirent de nombreux Confédérés «de l'extérieur» dans les Montagnes et échauffent les esprits (surtout aux dates sensibles telles que les élections de Bourgeoisie ou celle du 12 septembre). En cas de troubles sérieux, une trop forte répression de la part des autorités pourrait entraîner l'éclatement d'une guerre civile et, par conséquent, une intervention suisse sur sol neuchâtelois, éventualité redoutée au plus haut point par le Conseil d'Etat.

En 1840, l'interdiction de la Société de tir «Les Armes-Réunies» de La Chaux-de-Fonds est prononcée et Challandes, maire de la ville, craint ceci: «la population de La Chaux-de-Fonds peut tout à coup se trouver dans un état de guerre civile. L'irritation est considérable, les passions sont en présence [...] Si la résistance à l'arrêt intervient, il faut l'anéantir immédiatement et éviter d'autres embarras, qui pourraient bien nous arriver, d'une intervention suisse. » La Société de tir «Les Armes-Réunies», forte d'environ 300 membres vers 1833, les recrute en ville mais aussi au Val-de-Travers, au Vignoble et au Vallon de Saint-Imier. Suite aux troubles dont elle est tenue pour responsable, elle est donc dissoute par les autorités en 1840, ses biens liquidés en 1841 et ses registres de membres saisis. Lors du procès, son avocat est un certain... Alexis-Marie Piaget!

Des tirs de joie et des charivaris éclatent chaque 12 septembre, date d'entrée de la Principauté dans la Confédération en 1814. Cet anniversaire important est hélas tombé en désuétude, éclipsé par celui du 1er Mars, excepté au Val-de-Travers où, de nos jours encore, on décore les fontaines de Môtiers et de Buttes en souvenir de ce lointain événement. Décidément, le Val-de-Travers était et est encore en 1998 la région la plus «révolutionnaire» du canton de Neuchâtel! Le 12 Septembre pourrait donc fort bien être célébré parallèlement au 1er Mars, puisqu'il s'agit de notre entrée effective dans l'alliance fédérale, ainsi que l'atteste le pacte original déposé aux Archives de l'Etat.

Toutefois, si les Neuchâtelois de l'époque sont très attachés à la Suisse et à leur incorporation dans l'armée suisse, ils sont nombreux à se plaindre des conséquences financières résultant de ce service militaire obligatoi-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>La première partie de l'article a été publiée dans la RMS de mars 1998.

**H**ISTOIRE



re: non seulement ils sont contraints de s'équiper à leurs frais, mais encore ils doivent quitter les travaux des champs ou de l'atelier, sans compensation financière; enfin, les troupes sont logées aux frais de l'habitant ou des communes. En 1828, les commissaires fédéraux font les remarques suivantes lors de l'inspection du contingent neuchâtelois: «Lorsque la Principauté a été réunie au Corps Helvétique, on n'a pas prévu tous les inconvénients, qui en résulteraient pour un pays, dont les habitants jusques là n'étaient soumis à aucun service militaire, qui leur est d'autant plus pénible à supporter que la majeure partie ne vit que d'industrie, et que par conséquent la perte de temps est ce qu'il y a de plus important pour eux».

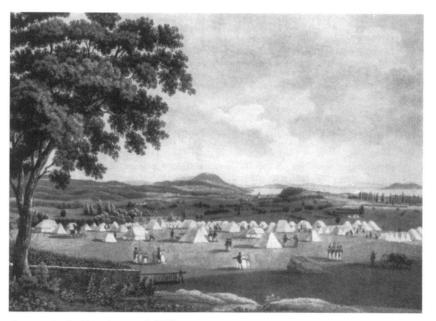
Mais les sentiments positifs envers l'armée suisse contrebalancent largement ces récriminations: en juillet 1846 paraît une lettre ouverte dans le journal L'Helvétie, signé par des officiers neuchâtelois qui protestent contre l'attitude du président du Département militaire de Neuchâtel, le chancelier Favarger, qui a répondu de façon «peu courtoise & peu fédérale» à une invitation du comité de la Société des officiers suisses. Ces officiers neuchâtelois rappellent «que rien de ce qui concerne la Suisse ne doit être étranger à Neuchâtel, et que partout, qu'il s'agisse d'une réunion de plaisir entre les Officiers des différents Cantons, ou de choses plus sérieuses, ils sauront toujours se montrer Suisses, agir en soldats suisses comme leurs ancêtres [...] à Grandson, à Morat & partout ailleurs où ils ont été appelés à figurer dans les rangs de l'armée fédérale».

Les références au serment des trois Suisses et aux grandes batailles historiques de la Confédération révèlent l'attachement des Neuchâtelois à la Suisse, à la consternation des autorités neuchâteloises qui affichent à son égard une attitude volontairement distante, voire inamicale, ce qui ne manque pas d'irriter les Confédérés. Lors de la polémique évoquée cidessus, le lieutenant-colonel Brunner, président de la Société des officiers suisses, estime en effet que «votre refus aussi sec que peu poli à une invitation toute amicale nous inspire la crainte que la réunion de vos troupes sous le drapeau fédéral dans les jours de danger, ne tourne guère à l'avantage de la Patrie Suisse. »

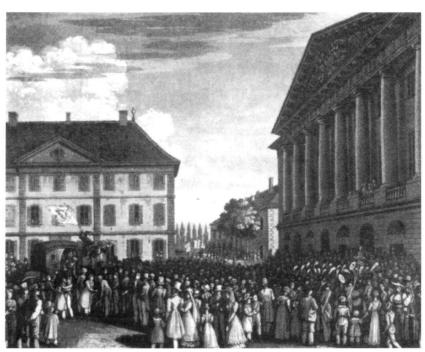
## Ami ou ennemi des Institutions?

A la lecture des textes originaux, il ne nous semble pas que l'on puisse qualifier la révolution neuchâteloise de politique ni de réellement «révolutionnaire», mais plutôt d'institutionnelle: on désire avant tout remplacer des structures législatives et administratives par un cadre plus en phase avec la modernité ambiante et, pour atteindre cet objectif, on veut se rapprocher de la Suisse libérale, autant par affinité de longue date que par proximité géographique.

Evidemment, toute contestation contre l'autorité établie contient des connotations politiques et sociales, qui transparaissent dans les symboles provocants affichés par les opposants au régime, mais ces sentiments ne sont pas majoritaires ni comparables à ceux qui ont agité la



Le camp de Boudry en 1828.



Arrivée à Neuchâtel de la bannière de Zurich pour la fête fédérale de chant en 1828.

France en 1830 ou en 1848. La conscience d'une lutte politique ne semble pas présente chez la grande majorité de la population, il n'y a ni théoriciens du mouvement ni programme révolutionnaire au sens strict du terme (l'un des premiers soins du nouveau Gouvernement de 1848 fut d'ailleurs, très bourgeoisement, de rassurer la population en spécifiant que la propriété serait garantie): on sait simplement ce dont on ne veut plus, la tutelle prussienne, et quel est le but à atteindre, être suisses.

La caractéristique institutionnelle de la révolution neuchâteloise, clairement révélée par l'enjeu même de la lutte, le modèle suisse, est aussi perceptible dans les termes employés par les royalistes pour désigner les

révolutionnaires: ce sont des «ennemis des institutions», des «mauvais sujets» qui «foulent aux pieds l'honneur et tous leurs serments». Notons l'importance du serment, signe de sujétion typiquement féodal, et l'opprobe qui s'abat sur le parjure. On les qualifie aussi d'«irréligeux», leurs actes sont des «manifestations séditieuses », ils tiennent des «propos outrageants contre Sa Majesté» et chantent des «chants répréhensibles». Ces mêmes mauvais sujets aux «sentiments révolutionnaires» ne cessent de faire circuler des pétitions pour se séparer de la Prusse, lisent des gazettes étrangères dans des cercles, arborent des symboles éminemment révolutionnaires tels que la cocarde française ou dressent des arbres de la liberté au centre des villages.

C'est donc bien à une guerre des symboles et des qualificatifs que se livrent les royalistes et les rebelles entre 1831 et 1848. Là se trouve peut-être le seul véritable élément «politique» de cette révolution. Les royalistes, taxés par leurs opposants d'«ennemis des Lumières», se disent «amis des institutions», ils sont «fidèles à l'ordre légal»; s'appropriant l'identité neuchâteloise, ils se qualifient de «sang neuchâtelois» et de «bons Neuchâtelois», qui manifestent leur «attachement à la Constitution» et «aux antiques institutions ».

Les partisans du Roi se recrutent naturellement parmi les bénéficiaires du système (magistrats, anciens d'église, jurés ou châtelains), mais aussi largement parmi la population. Notons cependant que chez certains châtelains, tel Courvoisier, châtelain du Val-de-Travers, la fidélité au Roi n'empêche pas une étonnante lucidité de jugement sur «l'esprit public» et une grande retenue dans les mesures prises. Autre symbole de fidélité par excellence, les médailles, surtout celle décernée en 1832 aux fidèles sujets ayant combattu les révolutionnaires de 1831. Elle est fort convoitée: c'est une preuve de légitimité, transmissible aux descendants, un «signe» de respect de la «foi jurée» et surtout la preuve de n'être pas un «mauvais sujet ».

Le soutien de la population aux royalistes n'était toutefois de loin pas unanime en 1831, beaucoup n'ayant pas pris les armes pour le Roi mais par crainte du dés-



ordre et des pillages que ferait la «Bande Bourquin». Si à Valangin on veut «défendre les droits et franchises de notre Bourgeoisie», il y a cependant des défections parmi les militaires car «ils ne pouvaient se résoudre à combattre leurs concitoyens»: des officiers ont même «déposé leur brevet entre les mains du commissaire militaire».

Cette médaille fut par la suite, soit l'objet de marchandages intéressés, soit au contraire tournée en dérision. Un bénéficiaire «a exprimé le désir de pouvoir la transformer en croix fédérale. Il a prétendu que ce qu'il avait fait pour l'obtenir, avait été le résultat de la contrainte et de la violence & a qualifié d'une épithète injurieuse les gens de Neuchâtel qui, disait-il, l'avaient obligé d'agir comme il l'avait fait.» D'autres, en plaisantant, le soir dans les bistrots, attachent la médaille au cou de

leur chien... et sont évidemment dénoncés et poursuivis pour cette injure au Roi! Notons que, dans les statistiques officielles des délits, établies régulièrement par le Gouvernement, les actes révolutionnaires et charivaris nocturnes sont invariablement, et avec une évidente mauvaise foi, expliqués par mais jamais l'ivrognerie une volonté «politique» délibérée.

Ces différents désordres, le Gouvernement les redoute au plus haut point: pour éviter un soulèvement général, il prend régulièrement le pouls de l'«esprit public», surtout dans les deux villes des Montagnes, réputées pour chahuter à tout propos car peuplées par un grand nombre d'ouvriers et d'étrangers. On ménage d'ailleurs la susceptibilité de ces ville en évitant les mesures impopulaires.

Dans un rapport au Conseil d'Etat, Challandes, maire de La Chaux-de-Fonds, dit en 1840: «[En 1821] la politique était étrangère à la société; par une raison bien simple, c'est qu'alors la population de La Chaux-de-Fonds n'était point divisée sur ce point & que chacun pensait la même chose. Mais en 1830 la révolution française vint jeter chez nous le brandon de la discorde, c'est de ce moment que datent les expressions royalistes, libéraux [...] Les événements politiques de notre pays arrivés en 1831 ont fait prendre à cette société une couleur toute radicale. Elle a épousé l'esprit suisse républicain en opposition à l'esprit neuchâtelois royaliste. »

Le Val-de-Travers a, lui aussi, mauvaise presse et le pouvoir évite de s'y manifester ostensiblement. C'est un haut-lieu de la contestation, on y tolère mal toute autorité abusive ou infamante: on pourrait même dire que, grâce à ses liens privilégiés avec la France, c'est la juridiction la plus «politisée» de la Principauté. Ses cercles, qui ont remplacé les cabarets suite à une loi restrictive de 1831, sont attentivement espionnés par les autorités. Outre à la pratique humiliante de la génuflexion, déjà mentionnée plus haut, le Val-de-Travers s'oppose violemment aux carcans: celui de Môtiers a été détruit par des révolutionnaires en 1831 et, en 1837, le Conseil d'Etat hésite à le reconstruire car il craint «l'esprit d'opposition au rétablissement de ce signe de l'autorité judiciaire ».



La colonne républicaine à Pierrabot, le 1<sup>er</sup> mars 1848.



En 1831, révélant ainsi ce sentiment d'infériorité et d'inégalité de traitement qui est alors général au Val-de-Travers (et qui perdure encore de nos jours), les communautés de Travers et Noiraigue écrivent au Roi pour le remercier de l'abolition du fournage: «pendant que nous avons été sous des Seigneurs vassaux nous n'avons pu être mis au niveau des autres sujets de l'Etat pour profiter des droits concédés par les Souverains du Pays: des distinctions pénibles, des charges particulières et de divers genres ont pesé longtemps sur nos pères et sur nous. Et voilà que la plus importante des charges matérielles est abolie [...]».

### Sachons retrouver l'esprit révolutionnaire de 1848!

Ces quelques voix ténues surgies de milliers d'archives jusqu'ici silencieuses, mais non muettes pour qui sait les apprivoiser, auront, je l'espère, jeté un éclairage sur l'esprit qui animait le peuple neuchâtelois à cette époque charnière qui voit un régime devenu archaïque céder la place à l'Etat moderne tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les Neuchâtelois révolutionnaires de 1848 veulent «être suisses et rien que suisses», ils veulent briser l'alliance contre nature avec la Prusse et rejoindre les autres Confédérés, ces alliés de longue date, ces frères de cœur et d'esprit, pour conquérir ainsi la modernité institutionnelle indispensable à l'épanouissement du pays.

Soyons clairs: les aspirations de 1848 sont profondément nationalistes et non «européennes» au sens moderne du terme. Certes les Neuchâtelois et la Suisse de 1848 ont parié sur l'ouverture à la modernité institutionnelle et économique, sur

l'esprit d'entreprise, sur une attitude innovatrice et courageuse... En ce sens, 1848 représente bien un redimensionnement plus large des frontières et des mentalités; il porte l'empreinte d'un esprit rebelle et contestataire que nous avons perdu depuis belle lurette.

Mais 1848 parle aussi, et nous avons trop tendance à l'oublier par crainte de patriotisme déplacé, de notre identité profonde, de notre volonté d'appartenir à une communauté particulière qui, sans rejeter l'Autre, nous confirme dans nos racines et nous rassure face au monde tourbillonnant qui nous entoure. Ces deux pôles complémentaires, l'infiniment grand de l'univers et l'infiniment petit de son coin de pays, sont indispensables à l'équilibre de l'être humain.

Gardons-nous donc de toute dilution incontrôlée ainsi que de tout repli excessif: ainsi, et ainsi seulement, nous pourrons envisager une plus grande ouverture au monde et à l'aventure, avec mesure et bon sens, appuyés sur de fermes convictions nationales comme nos courageux prédécesseurs de 1848 qui ont su aller de l'avant sans renier ni leurs origines, ni leurs forces, ni leurs faiblesses!

M. S. E.